

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS : 25

En exercice : 25

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 18/10/2023

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date d'affichage :

N° 25/2023

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA CCRLCM ET LE CIAS DE LA CCRLCM POUR L'ACHAT DE VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE TRAVAIL ET DE SECURITE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre, à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Christine BENET est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (15)

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LEZIGNAN CORBIÈRES	Christine BENET
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MOUX	Jacques DOUTRE
ORNAISONS	Muriel SAEZ
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
THEZAN DES CORBIÈRES	Philippe PUECH
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
FAOL	Danielle SUDRE
ISIS	Brigitte BRIOLE

Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (10)

CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
FABREZAN	Isabelle GEA
MONTSERET	Bachir MEDANI
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
UDAF	Jean DANEY DE MARCILLAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8

VU les statuts du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières Minervois (CCRLCM) ;

Considérant que la CCRLCM et le CIAS, partageant à la fois des besoins et objectifs similaires, souhaitent, dans un souci de coordination et d'efficience, s'accorder pour obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes dans le domaine de l'achat de vêtements et d'accessoires de travail et de sécurité ;

Considérant qu'il apparaît pertinent de constituer un groupement de commande visant notamment la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre ;

Considérant que dans le cadre de la convention jointe, chacun des membres du groupement s'assurera, pour ce qui le concerne, de son exécution au travers des bons de commande résultant de l'accord-cadre ainsi attribué ;

Le Conseil d'Administration, Oui l'exposé

Par : 0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

APPROUVE ladite convention jointe en annexe ;

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président, André HERNANDEZ

